

## COMMUNE DE SEPTEUIL

L'an deux mille vingt-trois, le 09 juin à 20h, le Conseil Municipal de Septeuil, légalement convoqué, s'est assemblé au foyer rural de Septeuil, sous la présidence de Monsieur Dominique RIVIERE, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19      Date d'envoi de la Convocation : 06 avril 2023  
(date du décret)  
Nombre de présents : 16      Date de l'affichage : 05 juin 2023  
Nombre de votants : 19

Sont présents : RIVIERE Dominique, TETART SALMON Valérie, RIVIERE Julien, GUILBAUD Pascale, TUALLE Damien, DUJARDIN Didier, NICOLAS Cendrine, TENESI Yannick, CIBOIRE Corinne, DEMOERSMAN Sophie, LUCHIER Bérénice, GILARDEAU Emmanuelle, ROUSSELOT Michel, POTTIER Laëtitia, CHIDLOVSKY Bruno, TACHON Marie-Anne.

Ont donné pouvoir :

MULLEMAN Ingrid à GUILBAUD Pascale,  
ROUSSEAU Franck à RIVIERE Julien,  
OZILLOU Philippe à CHIDLOVSKY Bruno.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal : Pascale GUILBAUD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique.

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

oooooooooooooooooooooooooooooooooooo

**La séance est ouverte à 20h03.**

**2023-21          DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE  
5.1              LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS**

Le maire a indiqué que conformément aux articles L. 284 à L. 286 du code électoral, le cas échéant l'article L. 290-1 ou L. 290-2, le conseil municipal devait élire CINQ délégués et TROIS suppléants.

Avant l'ouverture du scrutin, le maire a constaté qu'UNE seule liste de candidats avait été déposée. Un exemplaire est annexé à la présente délibération.

**Élection des délégués (ou délégués supplémentaires) et des suppléants**

**Résultats de l'élection**

a. Nombre de conseillers présents et représentés	<u>19</u>
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)	<u>0</u>
c. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b)	<u>19</u>
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	<u>0</u>
e. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	<u>2</u>
f. Nombre de suffrages exprimés [c – (d + e)]	<u>17</u>

NOM DE LA LISTE OU DU CANDIDAT TÊTE DE LISTE (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus)	Suffrages obtenus	Nombre de délégués	Nombre de suppléants obtenus
Septeuil Réluctance	17	5	3

### Proclamation des élus

Le maire a proclamé élus délégués (ou délégués supplémentaires) les candidats des listes ayant obtenu des mandats de délégués dans l'ordre de présentation sur chaque liste et dans la limite du nombre de mandats de délégués (ou délégués supplémentaires) obtenus :

- RIVIERE Dominique,
- TETART SALMON Valérie
- RIVIERE Julien
- GUILBAUD Pascale
- TUALLE Damien

Il a ensuite proclamé élus suppléants les autres candidats des listes pris à la suite du dernier candidat élu délégué dans l'ordre de présentation sur chaque liste et dans la limite du nombre de mandats de suppléants obtenus :

- CIBOIRE Corinne
- ROUSSEAU Franck
- NICOLAS Cendrine

### Etablissement du procès-verbal

Le procès-verbal a été dressé et clos le 9 juin 2023 à 20 heures et 27 minutes, en triple exemplaire, et a été, après lecture, signé par le maire, les autres membres du bureau et le secrétaire.

Le procès-verbal a été affiché et transmis à la Préfecture.

**La séance a été levée à 20h27.**

Septeuil, le 12 juin 2023

Le Maire, Dominique RIVIERE

Par délégation du Maire  
Mme TETART SALMON Valérie  
Adj. au Maire